



Création micro entreprise

Par Sabrina

Bonjour je suis actuellement en congé parentale indemnisé. Je ne suis pas salariée j'ai pris mon congé parental quand j'étais au chômage. Je n'ai pas d'emploi. Je souhaite créer ma micro entreprise de e commerce. Puis je le faire en étant en congé parental indemnisé ? Cdl

Par Thomas75

Bonjour, sauf erreur de ma part, vous avez la possibilité de cumuler vos allocations chômage d'aide au retour à l'emploi (ARE) avec la création d'une micro-entreprise. En fonction de votre situation, vous pouvez obtenir un maintien partiel ou total de vos allocations. En principe, le maintien des allocations est partiel mais il peut être total si votre micro-entreprise ne dégage aucun revenu. En revanche, il est important de savoir que le montant de vos allocations chômage cumulé à vos revenus de micro entrepreneurs ne peut pas être supérieur au salaire moyen que vous touchiez avant de percevoir vos allocations.

En espérant avoir pu vous aider !

Au passage, j'ai trouvé un article qui pourra aussi vous donner plus d'informations sur le statut :

[url=https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/autoentrepreneur/statut-micro-entrepreneur/]https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/autoentrepreneur/statut-micro-entrepreneur[/url]